

IMMO MOURY SCA

Société immobilière réglementée publique de droit belge

Siège social : rue des Anglais, 6a à 4430 Ans

RPM (Liège) : 0891.197.002

www.immomoury.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022

Procuration à faire parvenir à IMMO MOURY SCA au plus tard le **7 septembre 2022**

LE SOUSSIGNE :

.....

Ci-après dénommé le « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....
.....
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **IMMO MOURY** », ayant son siège social à 4430 Ans, rue des Anglais, 6a, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0891.197.002.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **13 septembre 2022 à 14 heures** à 4430 ANS, rue des Anglais, 6a, avec l'ordre du jour suivant :

	OUI	NON	ABSTENTION
1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU GÉRANT SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2022	NE REQUIERT PAS DE VOTE		
2. RAPPORT DE GESTION DU GÉRANT SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2022 <i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du gérant au 31 mars 2022.			
3. PRISE DE CONNAISSANCE DES RAPPORTS DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES STATUTAIRES ET CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2022	NE REQUIERT PAS DE VOTE		
4. COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ET CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2022 <i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires et consolidés au 31 mars 2022, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 1,8000 par action.			
5. DECHARGE AU GÉRANT <i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale donne décharge au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2021-2022.			
6. DECHARGE AU COMMISSAIRE <i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2021-2022.			
7. FIXATION DES HONORAIRES DU GÉRANT POUR L'EXERCICE 2022-2023 <i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale décide de fixer les honoraires du gérant à 75.000 €.			

<p>8. RENOUELEMENT MANDAT DU COMMISSAIRE</p> <p><i>Proposition de décision :</i> L'assemblée générale nomme au mandat de commissaire de la société Deloitte, Reviseurs d'entreprises, représentée par Benjamin Henrion, pour un mandat de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2025.</p> <p>Les émoluments annuels du commissaire sont fixés à € 19.900 hors TVA pour les comptes statutaires et € 6.500 hors TVA pour les comptes consolidés d'Immo Moury.</p>			
<p>9. DIVERS</p>	<p>NE REQUIERT PAS DE VOTE</p>		

Le mandataire pourra :

- représenter le soussigné et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ordinaire ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

Le mandataire :

- **Pourra*** :
- **Ne pourra pas*** :

Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social

**Merci de biffer la mention inutile*

Fait à, le2022

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »